

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2261

présenté par
M. Serva

ARTICLE 26 TER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« , sous couvert »,

les mots :

« et, est titulaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel